

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure de mise en concurrence Autorisation d'Occupation Temporaire

Personne publique :

CCI de Corse, Rue Adolphe Landry CS 10210 20293 Bastia Cedex

Point de contact : Direction de l'Administration Générale

Tél. : 04.95.51.55.55

Adresse internet : <http://www.2a.cci.fr>

Objet de la publicité :

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public aéronautique non constitutive de droit réel d'un local en vue de son exploitation pour une durée **limitée jusqu'au au 31 décembre 2020**,

Caractéristiques principales :

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public visant l'exploitation d'une activité commerciale sur l'Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, dans le cadre d'une convention temporaire d'occupation d'un local dans l'aérogare.

Le local commercial concerné par le présent avis se situe dans le hall départ de l'aérogare d'Ajaccio, la surface de vente étant de 30 m².

Critères d'attribution :

Les candidats intéressés remettront un mémoire technique incluant un plan d'aménagement du local et un argumentaire portant sur l'offre et la politique commerciale projetée.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Le mémoire technique sera noté sur 100 points correspondants aux critères suivants :

- Contribution à la diversification de l'offre commerciale avec la promotion de créateurs corses dans le domaine du textile et du prêt à porter (50 points),
- Amélioration de l'offre aux passagers, pour satisfaire les attentes des clients (20 points),
- Compatibilité avec l'affectation de la dépendance domaniale (20 points),
- Satisfaction de l'intérêt général (10 points).

Chaque sous critère sera affecté du coefficient de pondération suivant :

- 0 : renseignement non fourni
- 25% de la note : Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, peu d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.
- 50% de la note : Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, suffisamment d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au critère jugé.

- 75% de la note : Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au critère jugé.
- 100% de la note : Offre jugée excellente car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au critère jugé.

La somme des notes des sous critères affectés des coefficients de pondération donnera la note « valeur technique » du candidat.

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être accompagnés :

- Du mémoire technique relatif au projet d'activité
- De la copie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité
- D'un extrait du Kbis datant de moins de trois mois et des statuts de la société
- D'une attestation d'assurance en responsabilité civile garantissant les dommages causés aux ouvrages et aux tiers ainsi qu'une renonciation à tous recours contre la CCI
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Les dossiers peuvent être remis :

- <http://www.2a.cci.fr>
- Par voie postale à l'attention du Président de la CCI de Corse avec AR à l'adresse suivante : CCI de Corse, Rue Adolphe Landry CS 10210 20293 Bastia Cedex
- par voie électronique à l'adresse suivante : catherine.orazzi@sudcorse.cci.fr

Procédure et mode de passation :

- Article L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques
- Circulaire ministérielle du 19 octobre 2017 d'application des dispositions de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Le présent avis de publicité a vocation à permettre à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse de sélectionner un opérateur économique afin d'exploiter un emplacement au sein de l'Aérogare d'Ajaccio Napoléon Bonaparte.

Jusqu'à la signature des conventions, la CCI se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'abandonner la présente consultation et ainsi de ne pas donner suite aux offres reçues. Aucune indemnité ne sera due au titre des études et prestations effectuées par les candidats, retenus ou non retenus dans le cadre la présente consultation.

Date limite de réception des offres : 09 octobre 2020 à 12 heures

Adresse pour retirer le dossier de consultation, obtenir des renseignements administratifs et techniques et remettre les offres

<http://www.2a.cci.fr>